Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202634-20260618-DCM2026061839-DE

2026/65

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

Date de convocation : 12/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Représentés : 3 Votants : 11	**Présents** : Arnaud CARRÉ, Mélanie HENRY, Erwann DIVEU, Christine LOGUIVY, Chantal CART, Rénald MOELO, Fabien ALAVOINE, Céline ALBERT-HERVIOU **Absent ayant donné procuration** : Morgane PINARD ayant donné procuration à Chantal CART, Charles LEFORT ayant donné procuration à Erwann DIVEU, Axel HERVET ayant donné procuration à Arnaud CARRÉ **Absent excusé** : **Absent non excusé** :

Secrétaire de séance : Chantal CART
Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00
Il est constaté que le quorum est atteint.

DELIBERATION N° DCM-2026-06-18/39 : Décision budgétaire 7.1
Dispositif Mission Argent de Poche

Le dispositif « Mission Argent de Poche » a pour but de faire découvrir les métiers de la fonction publique, de découvrir le fonctionnement d'une commune et de permettre aux jeunes de nos communes de se familiariser avec le monde du travail. Il est proposé aux Conseillers municipaux de limiter le nombre de candidatures à six (6).

Afin de respecter un principe d'égalité, et si les six (6) candidatures sont atteintes, six (6) missions, de 3 heures chacune, seront réalisées par chaque participant, rémunéré à hauteur de 20€, soit un total de 120€ à la fin de la période. Si le nombre de candidats est inférieur à six (6), le nombre de missions sera augmenté afin d'atteindre le budget annuel de 720€. Les horaires respecteront les changements validés par le CST pour la période estivale, soit une plage horaire de 8 heures à 11 heures.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal de valider le principe de trente-six (36) missions, chaque mission durant 3 heures, rémunérée 20€ chacune, dans la limite de 720€ annuels ; pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus exposée.

Nombre de présents : 8	*Votes pour : 11*
Nombre de représentés par un pouvoir : 3	*Votes contre : 0*
Nombre de suffrages exprimés (présents + représentés) : 11	*Abstentions : 0*

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212202634-20260618-DCM2026061839-DE

2026-66

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture
de Saint-Brieuc le 22/06/2026
et publication ou notification
le 22/06/2026

Le Maire
Arnaud CARRÉ

La secrétaire de séance
Chantal CART

